



TP Demande de devis

**MRT24001-10247\_ ACQUISITION D'UN GROUPE  
ÉLECTROGENE DIESEL DE 30 KVA  
POUR LE CONSEIL REGIONAL DU HODH EL  
CHARGUI – BUREAU ENBAEL**

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Informations générales</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>Dispositions contractuelles générales</b>	<b>5</b>
3.1	Généralités	5
3.2	Conformité de l'exécution	5
3.3	Amende pour retard	5
3.4	Réception	5
3.5	Facturation et paiement	5
3.6	Assurances	6
3.7	Droits de propriété intellectuelle	6
3.8	Obligation de confidentialité	6
3.9	Gestion des plaintes et tribunaux compétents	7
<b>4</b>	<b>Termes de référence :</b>	<b>8</b>
4.1	Contexte général	8
4.2.1	Spécification technique minimales requises	9
4.2.3	Quantité et spécifications	11
4.2.4	Livrables attendus	11
4.2.5	Sites de livraison	11
4.2.6	Critères d'évaluation	11
4.2.6.1	Délais de livraison	11
4.2.6.2	Documentation à fournir (Voir objet de la demande)	11
4.2.6.3	Garantie	12
4.2.6.4	Inspection et réception	12
4.2.6.5	Non-conformité de la livraison	12
<b>5.</b>	<b>Annexes</b>	<b>13</b>
5.1	Annexe 1 : Fiche d'identification	13
5.2	Annexe 2 : Formulaire d'offre – prix	14
5.3	Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	16
5.4	Annexe 4 : Calendrier de livraison	18
5.5	Annexe 5 : Tableau de Références des principaux projets similaires	18
5.6	Annexe 6 Tableau Spécifications techniques à renseigner	19

## 1. Objet de la demande

<b>OBJET DE LA DEMANDE</b>	
<b>ACQUISITION D'UN GROUPE ÉLECTROGENE DIESEL DE 30 KVA POUR LE CONSEIL REGIONAL DU HEC – BUREAU ENBAEL</b>	
<b>Objectifs spécifiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La livraison sur site à Néma,</li> <li>✓ L'installation, complète et le raccordement</li> <li>✓ La mise en service avec test en charge</li> <li>✓ Formation du personnel utilisateur</li> <li>✓ La garantie constructeur</li> </ul>	
<b>REFERENCE ENABEL</b>	<b>MRT24001-10247</b>

## 2. Informations générales

<b>PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL</b>		
DURANT LA PROCÉDURE	Karamokho COULIBALY <a href="mailto:karamokho.coulibaly@enabel.be">karamokho.coulibaly@enabel.be</a>	
PENDANT L'EXÉCUTION :	<b>Diop Ibrahima (gestionnaire logistique)</b> <a href="mailto:ibrahima.diop@enabel.be">ibrahima.diop@enabel.be</a>	
<b>DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE</b>		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	06/07/2026 avant 12h00 au plus tard
	DÉPÔT ELECTRONIQUE	PAR MAIL : <a href="mailto:procurement.mrt@enabel.be">procurement.mrt@enabel.be</a>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	60jours à compter de la date limite de réception des offres du présent marché	
RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS À REMETTRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre de commerce/statut légal du soumissionnaire et le NIF ;</li> <li>- Fiche d'identification ;</li> <li>- RIB</li> <li>- Spécification technique, fiche technique +photos du générateur proposé + tableau des spécifications (Régularité technique)</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délai de garanti (Engagement de garantie) (Régularité 1 Attestation de service fait +Contrat ou BC +BL (critère de sélection)</li> <li>- Formulaire d'offre de prix ; (critère d'attribution )</li> <li>- Déclaration de motifs d'exclusion ;</li> <li>- Tableau de Références des principaux projets similaires (critère de sélection)</li> <li>- Renseigner et signer les autres documents en annexes</li> </ul>
<b>DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES</b>	
DÉLAI LIVRAISON :	Le délai de livraison est fixé à 15 jours calendaires maximum à compter de la date de notification
LIEU DE LIVRAISON :	<p>Les livraisons devront être effectuées directement sur les sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moughataa de NEMA : au bureau du conseils régional de Nema</li> </ul>
LE POUVOIR ADJUDICATEUR ACQUIERT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE NÉS, MIS AU POINT OU UTILISÉS À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ :	OUI
LE FOURNISSEUR EST TENU D'ASSURER L'ENTRETIEN ET D'EFFECTUER TOUTES LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR LES FOURNITURES EN BON ÉTAT PENDANT TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ :	OUI

## 3. Dispositions contractuelles générales

### 3.1 Généralités

Sauf disposition contraire prévue dans les documents du marché, les présentes conditions contractuelles s'appliquent au présent marché de travaux passé par le Pouvoir adjudicateur conformément à la législation belge relative aux marchés publics, notamment la loi du 17 juin 2016 et l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution (RGE).

### 3.2 Conformité de l'exécution

L'entrepreneur est tenu d'exécuter les travaux conformément aux documents du marché, aux prescriptions techniques, ainsi qu'aux règles de l'art.

À défaut de prescriptions spécifiques, les travaux doivent satisfaire aux normes en vigueur en Belgique, notamment les normes NBN, ainsi qu'aux exigences de sécurité, de qualité et de durabilité applicables

### 3.3 Amende pour retard

En cas de dépassement du délai d'exécution contractuel, des pénalités de retard sont applicables de plein droit, sans mise en demeure préalable, conformément à l'article 86 de l'AR du 14 janvier 2013.

Les pénalités sont fixées à 0,07 % du montant initial du marché par jour calendrier de retard, sauf disposition contraire dans le cahier spécial des charges, avec un plafond de 10 % du montant du marché.

En cas de retard important compromettant la bonne exécution du marché, le pouvoir adjudicateur peut prendre des mesures d'office, y compris la résiliation du marché aux torts de l'entrepreneur, conformément aux articles 44 et suivants du RGE, les frais supplémentaires étant à charge de l'entrepreneur défaillant.

### 3.4 Réception

La réception des travaux s'effectue en deux phases conformément aux articles 92 à 94 du RGE :

#### •Réception provisoire :

Elle intervient à l'achèvement des travaux et donne lieu à un procès-verbal. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai pour vérifier la conformité des fournitures travaux et notifier sa décision.

#### •Réception définitive :

Elle intervient à l'issue du délai de garantie, fixé sauf stipulation contraire à un an à compter de la réception provisoire.

Toute réception partielle n'est admise que si prévue dans les documents du marché.

### 3.5 Facturation et paiement

Les paiements sont effectués conformément aux articles 66 à 72 du RGE.

Soumission de la facture et le bordereau de livraison.

Le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours calendrier à compter de la date de réception de la déclaration de créance régulièrement établie, sous réserve de l'acceptation du produit correspondants.

La facture mentionnera la référence « **MRT24001-10247** » et la personne de contact Enabel. Chaque facture sera envoyée au contrôleur de gestion du projet MIRECAM

### **3.6 Assurances**

L'entrepreneur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail », et cela pendant toute la durée de la mission.

L'entrepreneur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

### **3.7 Droits de propriété intellectuelle**

Sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

L'entrepreneur doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

L'entrepreneur doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

### **3.8 Obligation de confidentialité**

L'entrepreneur est lié par un devoir de réserve concernant les informations dont il a connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans,

prototypes, chiffres) dont le prestataire prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

### **3.9 Gestion des plaintes et tribunaux compétents**

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire peut demander une médiation à l'adresse email [complaints@enabel.be](mailto:complaints@enabel.be) cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

## 4 Termes de référence :

### 4.1 Contexte général

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Projet MIRECAM – Intégration socio-économique à base agropastorale des personnes déplacées et des communautés hôtes dans le Hodh El Chargui**, financé par l'Union européenne à travers Enabel.

Le Conseil Régional du HEC a sollicité l'appui d'Enabel pour l'acquisition d'un groupe électrogène destiné à assurer la continuité électrique de ses infrastructures. Le bureau ENBAEL est logé dans l'enceinte du Conseil Régional et utilise régulièrement ses salles pour réunions, ateliers, concertations et formations.

#### **Contraintes énergétiques locales**

À Néma, les délestages sont fréquents, prolongés et très intenses, en particulier durant les périodes de chaleur extrême. Ces interruptions perturbent :

- le fonctionnement administratif du Conseil Régional,
- les activités et opérations logistiques du bureau ENBAEL,
- la tenue des rencontres programmatiques (ateliers, formations, réunions multi-acteurs),
- l'usage des salles de conférence nécessaires à la mise en œuvre du programme.

#### 4.2.1 Spécification technique minimales requises

Désignation	Spécifications techniques	Quantités	Destination
<u>Caractéristiques générales du générateur</u>	<p><b>Capacité nominale</b></p> <p><b>Puissance Prime (PRP) : 27-28 KVA</b></p> <p><b>Puissance Standby (ESP) : 30 KVA</b></p> <p>Type : Diesel, 4 temps</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tension : 400/231 V - 50 Hz</li> <li>• Courant nominal : environ 43-45 A</li> <li>• Régime : 1500 rpm</li> <li>• Phases : Triphasé</li> <li>• Régulation de tension : AVR</li> <li>• Démarrage : Électrique</li> <li>• Niveau sonore : <math>\leq 75</math> dB avec canopy insonorisé</li> <li>• Autonomie minimale : 8-12 heures selon charge</li> <li>• Châssis monté sur silentblocs antivibrations</li> </ul> <p><b><u>Moteur</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Refroidissement liquide (radiateur)</li> <li>• Filtration renforcée</li> <li>• Système de protection moteur :</li> </ul>	1	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Haute température</li> <li>○ Basse pression d'huile</li> <li>○ Surcharge</li> </ul> <p><b><u>Alternateur</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans balais</li> <li>• Classe d'isolation H</li> <li>• Protection IP23</li> <li>• Régulation automatique de tension (AVR)</li> </ul> <p><b><u>Tableau de commande</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mode automatique et manuel</li> <li>• Compatible ATS</li> <li>• Contrôleur numérique affichant : Tension, courant, fréquence, puissance, heures, alarmes</li> </ul> <p><b><u>Accessoires et services inclus</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Kit d'entretien initial (filtres + courroies + consommables)</li> <li>• Manuel utilisateur et schémas électriques</li> <li>• Mise à la terre complète</li> <li>• Mise en service</li> <li>• Garantie minimum 1 an</li> </ul>		
--	---	--	--

## Justification technique du choix de 30 KVA

### a) Charges électriques à couvrir

Équipements	Puissance estimée
4-5 climatiseurs	12-16 KVA
Éclairage	1 KVA
Ordinateurs, imprimantes, routeurs	2-3 KVA
Audio-visuel (conférences)	2-3 KVA
Marge technique recommandée	4-5 KVA

- **Charge totale estimée : 22-25 KVA**
- **Capacité requise : 30 KVA** pour une marge opérationnelle en climat chaud.

---

### 4.2.3 Quantité et spécifications

Les quantités sont précisés dans le formulaire d'offre de prix

### 4.2.4 Livrables attendus

- Rapport de formation ;
- Rapport d'installation.

### 4.2.5 Sites de livraison

La livraison se fera sur site, la moughataa de Nema

### 4.2.6 Critères d'évaluation

- Voir Récapitulatif des documents à remettre.

#### 4.2.6.1 Délais de livraison

Le délai de livraison est fixé à 15 jours calendaires maximum à compter de la date de Notification d'attribution. Le projet MIRECAM/Enabel ne pourra être tenu responsable d'aucune perte ou dommage touchant les produits fournis durant la période d'exécution et avant la réception définitive.

#### 4.2.6.2 Documentation à fournir (Voir objet de la demande)

#### **4.2.6.3 Garantie**

Les produits fournis par le fournisseur retenu devront être réceptionnés avant leur mise en place.

#### **4.2.6.4 Inspection et réception**

Une inspection sera faite à la réception sur site. En cas de non-conformité (quantité ou qualité), le produit ne sera pas réceptionné.

#### **4.2.6.5 Non-conformité de la livraison**

Dans le cas où la qualité ou l'état de matériel ne serait pas conforme aux conditions requises par le projet au moment de l'inspection préliminaire ou de l'inspection à la livraison, le projet MIRECAM se réserve, dans ce cas, le droit de demander :

- ✓ La livraison de matériel conformes à la commande. Il devrait être remplacés par le fournisseur, et à ses propres frais. Ce remplacement sera effectué aussi rapidement que possible, selon les recommandations du MIRECAM.
- ✓ Ou le remboursement immédiat du paiement.
- ✓ Ou l'annulation de la commande ainsi que du prix correspondant.

Si le fournisseur n'est pas capable de remplacer le matériel défectueux dans le délai convenu, le projet se réservera le droit de demander le remboursement immédiat des éventuels acomptes, et d'annuler la commande, en totalité ou partiellement si les produits défectueux faisaient partie d'une livraison partielle convenue avec le projet.

## 5. Annexes

### 5.1 Annexe 1 : Fiche d'identification

DÉNOMINATION	
NUMÉRO D'ENTREPRISE	
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE	
NOM PERSONNE DE CONTACT TÉLÉPHONE COURRIEL	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS	
INSTITUTION FINANCIÈRE	
DATE	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ

## 5.2 Annexe 2 : Formulaire d'offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché MRT24001-10247, et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de devis et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

N°	Désignation	Qté	Spécifications	Unité	Prix Unitaire (MRU) htva	Prix Total MRU htva
L	Fourniture de Générateur diesel 30 KVA	1	30 KVA ESP, 27-28 KVA PRP, 400/231V, 50Hz, AVR, canopy insonorisé	Unité		
2	Installation complète Test de de mise en service	1	Raccordements, mise à la terre, tests techniques+ Test à vide + test en charge (50 %, 75 %, 100 %)	Forfait		
3	Kit d'entretien	1	Filtres + consommables	Lot		
4	Formation des utilisateurs	1	2 agents formés à l'utilisation et à la maintenance	Session		
5	Garantie	1	1 an minimum (pièces + main d'œuvre)	Forfait		
6	Livraison à Néma	1	Transport, déchargement et mise en place	Forfait		
Montant total htva						
	Montant total en lettres :					
	.....					

NB :

\* L'offre financière doit inclure tous les frais nécessaires conformément aux dispositions suivantes :

< Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix < tant unitaires que < globaux tous les frais, taxes, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix :

1° les frais d'emballage, chargement, transport, transbordement, déchargement intermédiaire, assurance, dédouanement < à l'exportation, livraison, déchargement, déballage et mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison ;

2° les coûts relatifs à la documentation éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;

4° les coûts relatifs au montage, à l'installation et à la mise en service (le cas échéant) ;

5° les coûts relatifs la formation nécessaire à l'usage (le cas échéant) ;

< 6° les droits de douane et d'accise.

< Tous les prix sont < DDP (Delivery Duty Paid) – Néma Mauritanie — Incoterms 2020 Chambre de Commerce Internationale 1.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à ..... le .....

---

<sup>1</sup> <https://iccwbo.org/business-solutions/incoterms-rules/incoterms-2020/>  
TP Demande de devis

### 5.3 Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
  - 1° participation à une **organisation criminelle**;
  - 2° **corruption**;
  - 3° **fraude**;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
  - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
  - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
  - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019  
[https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Exploitation\\_Abus\\_Sexuel\\_-\\_Policy\\_FR.pdf](https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Exploitation_Abus_Sexuel_-_Policy_FR.pdf) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019  
[https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Fraude\\_Corruption\\_Policy\\_FR.pdf](https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Fraude_Corruption_Policy_FR.pdf)
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.  
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;

6. Des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières - version consolidée : [https://finances.belgium.be/fr/sur le spf/structure et services/administrations generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0)
8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

J'ai/nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public, ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je déclare/nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date :

Localisation :

Signature

## 5.4 Annexe 4 : Calendrier de livraison

À compléter par le soumissionnaire

Date	Activité (à proposer)	Site de livraison

## 5.5 Annexe 5 : Tableau de Références des principaux projets similaires

À compléter selon les cas

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principaux projets similaires. Cette liste doit démontrer la capacité technique du soumissionnaire à exécuter le présent marché.

Description des principaux projets similaires	Montant total	Dates de réalisation	Nom du client

## 5.6 Annexe 6 Tableau Spécifications techniques à renseigner

Désignation du matériel	Spécifications techniques minimales	Spécifications techniques Proposés par le soumissionnaire	Notes et remarques